



Montréal, le 31 août 2017

M^c Yves Fréchette
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^c Simon Turmel
Affaires juridiques – Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : Demande relative aux modifications de conventions
comptables ASC 715, *Compensation- Retirement
Benefits* et pour la création de comptes d'écarts
Dossier de la Régie : R-4009-2017**

Maître Fréchette,
Maître Turmel,

Nous vous transmettons, avec la présente, la demande de renseignements no 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) adresse à Hydro-Québec dans ses activités de transport et de distribution d'électricité relativement au dossier mentionné en objet.

Conformément à la décision D-2017-087, les réponses à cette demande de renseignements devront être déposées **au plus tard le 11 septembre 2017, à 12 h.**

De plus, la Régie demande de déposer, **dans les meilleurs délais**, les pièces suivantes en complément de preuve:

- *ASC 715 Compensation-Retirement Benefits;*
- *Accounting Standards Update (ASU) 2017-07 (Topic 715);*
- *ASC 980 Regulated Operations.*

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml

p. j.